

<http://enseignants.se-unesa.org/Professeurs-documentalistes-derniere-ligne-droite-pour-la-circulaire>



# Professeurs documentalistes : dernière ligne droite pour la circulaire

- Je suis... - Prof de lycée - collège - Je suis professeur documentaliste -

Date de mise en ligne : jeudi 19 janvier 2017

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Depuis la rentrée dernière, le syndicat des enseignants de l'Unsa vous informe régulièrement des avancées du travail sur la circulaire de missions des professeurs documentalistes.

Notre syndicat, à chaque réunion, défend la même ligne : la circulaire doit reconnaître la diversité des missions avec une vision plurielle et souple du métier. Nous avons ainsi obtenu que la circulaire reprenne exactement les titres du référentiel de 2013 en plaçant en premier la mission éducative et pédagogique du professeur documentaliste.

À chacun de nos rendez-vous au ministère, nous avons exprimé notre exigence d'une discussion plus large : création d'une inspection et d'une agrégation en documentation, accès égal à toutes les pondérations et IMP mais aussi, et surtout, l'alignement de l'ISP sur l'ISOE que nous sommes la seule organisation syndicale à revendiquer.

Lors des dernières discussions, nous avons demandé la prise en compte de l'expertise des professeurs documentalistes dans les compétences info-documentaires dans le cadre de l'Éducation aux médias et à l'information, un dispositif auquel nous tenons beaucoup, au contraire d'autres forces syndicales, et dans lequel les enseignants documentalistes doivent avoir un rôle central. De même, les enseignants de l'Unsa sont attachés à l'intégration de la politique documentaire au projet d'établissement pour reconnaître le rôle central du professeur documentaliste dans l'établissement.

Le point de clivage avec le ministère s'était établi sur le décompte des heures d'enseignement.

Le SE-Unsa a proposé un amendement pour intégrer la notion de co-enseignement tout en permettant aussi au professeur documentaliste d'intervenir seul.

Celui-ci a été retenu par la Dgesco. Nous avons proposé de pousser la réflexion plus loin pour intégrer un volume horaire à la politique documentaire et à l'EMI, en conseil pédagogique et en conseil d'administration, permettant ainsi de légitimer la prise en charge de classes par les « profs docs ». Enfin, nous avons revendiqué la participation des professeurs documentalistes non seulement à l'acquisition, mais aussi à l'évaluation des domaines de compétences du socle commun.

Nous vous tiendrons informés, à l'issue du dernier groupe de travail, de la version définitive de la circulaire qui actualise, enfin, les contours du métier de professeur documentaliste, et qui, pour les enseignants de l'Unsa, doit reconnaître toutes les facettes de ce métier.